



**DU 28 JANVIER
AU 4 FÉVRIER** 2026

AIX-EN-PROVENCE
9^e ÉDITION

HARCÈLEMENT SCOLAIRE



**VOIR
ENTENDRE**



**AGIR
PROTÉGER**

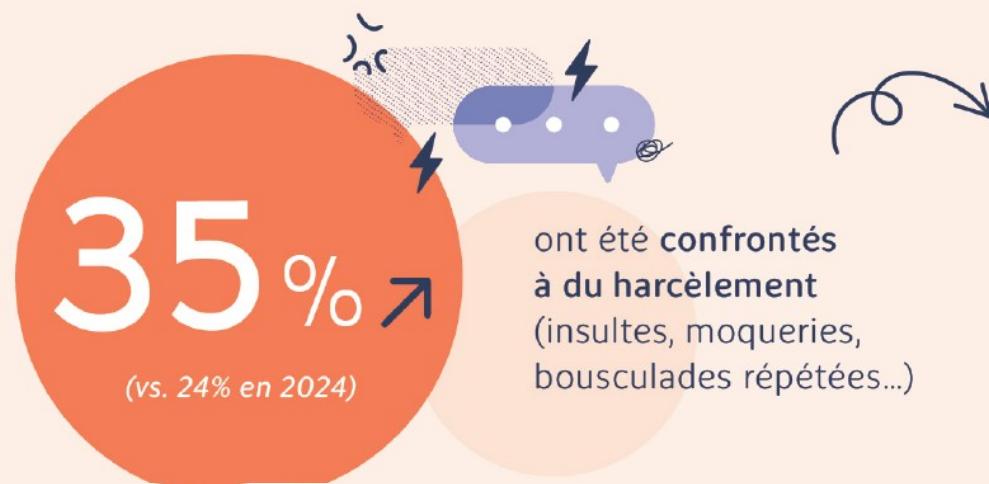


**OUVERT À TOUS LES LYCÉES PUBLICS
ET PRIVÉS PRÉALABLEMENT INSCRITS**

Quelques chiffres (enquête mai 2025)

(source baromètre e-enfance <https://e-enfance.org/le-harcelement chez-les-jeunes-un-fleau-qui-touche-toutes-les-classes-d-age-non-sans-consequence-sur-leur-sante-mentale/>)

Harcèlement : un phénomène en hausse qui touche toutes les tranches d'âge



► Des situations majoritairement vécues en milieu scolaire :



dans leur établissement scolaire

++ cour de récréation



dans le cadre d'une activité extra-scolaire

++ activité sportive

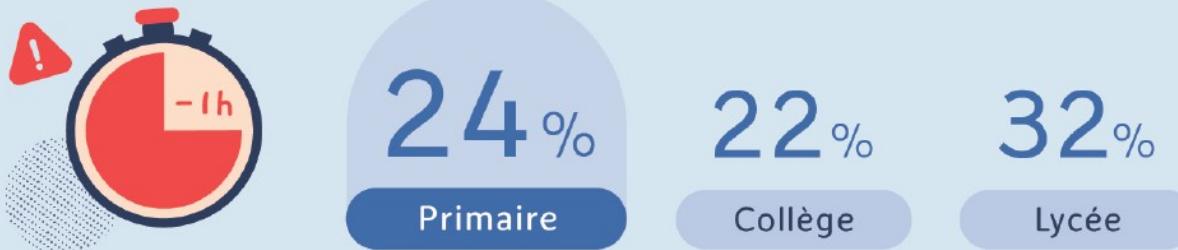


Les activités en ligne omniprésentes dans le quotidien des enfants...

- ▶ Se rendent sur les réseaux sociaux



- ▶ 26 % des enfants ne tiendraient pas plus d'une heure sans leur smartphone



Un phénomène global, qui touche près de 4 enfants sur 10

37%

des enfants concernés
par du **harcèlement**
OU du **cyberharcèlement**

28%

déclarent en avoir
été témoin.

++ filles au collège 35 %



► D'après la victime, pour des raisons de...



24 %

Jalousie, envie



20 %

Differences physiques
ou handicap



16 %

Differences de look,
de goûts

► Qu'ils soient en groupe ou seuls,
les garçons sont plus souvent
identifiés comme auteurs

63%

Garçons



Des conséquences lourdes sur la santé mentale des jeunes victimes et plus marquées chez les filles

► Une souffrance jugée extrême pour

++ les filles 27 %

22 %

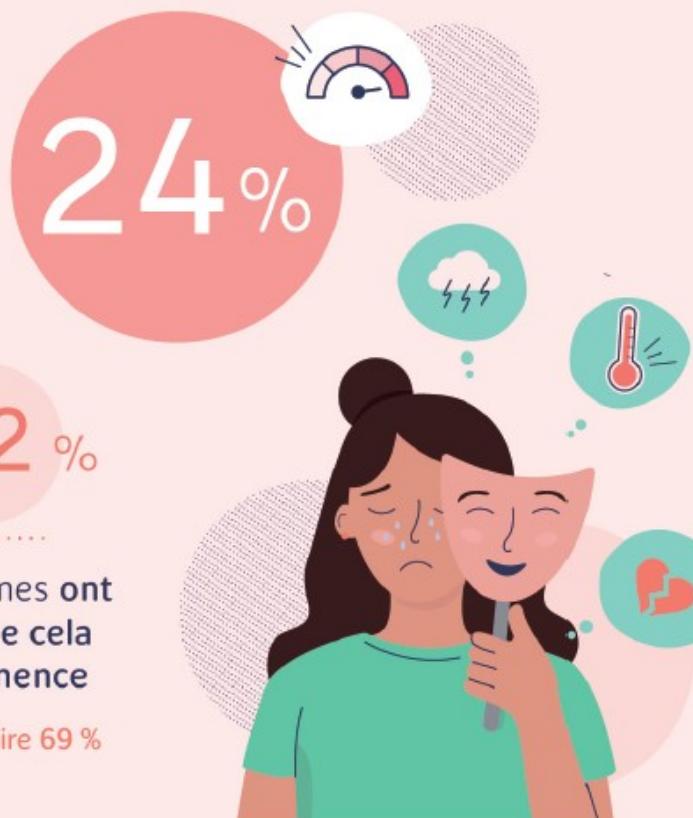
des situations durent plus d'un mois

++ lycée 30 %

62 %

des victimes ont peur que cela recommence

++ primaire 69 %



24 %

► Quelles conséquences ?

50 %

Perte de confiance, dévalorisation

++ les filles 55 %

42 %

Insomnies, angoisses, désespoir

++ les filles 48 %

39 %

Perte de confiance en les adultes

++ les filles 43 %

25 %

Se faire du mal ou penser au suicide

++ les filles 39 %

Un cercle destructeur alimenté par la récidive

19 %

sont auteurs ou
participent à du
harcèlement ou du
cyberharcèlement



► Pourquoi ?



45 %
par effet de groupe



19 %
pour rigoler
++ les garçons 24 %



18 %
pour se venger

**Si tu es témoin
ou victime de harcèlement,
il y a toujours une personne
de confiance pour en parler
dans ton établissement.**

NON AU HARCÈLEMENT

nonuharcelement.education.gouv.fr

Plateforme nationale
pour les victimes
de harcèlement
Service gratuit et confidentiel,
ouvert 7/7 de 9 à 23 h



**De 9h à 23h
7 jours/7**

**Numéro académique
04.42.91.75.00**



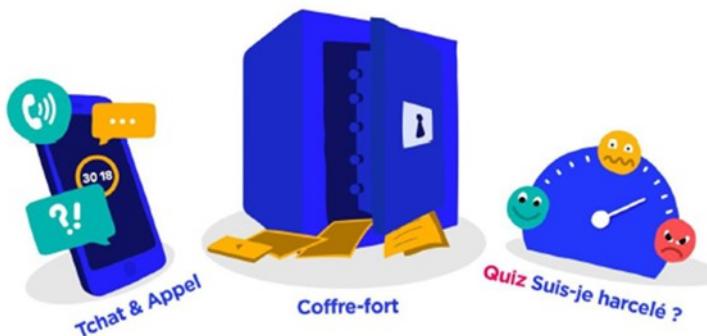
NON AU HARCÈLEMENT

Victime ou témoin de harcèlement ?
Parlez-en à une personne de confiance dans votre établissement
ouappelez le 3018 pour trouver une solution.



Que se passe t-il quand on contacte le 3018?

TU ES HARCELÉ ?
Contacte le 3018 !



100% gratuite et confidentielle
Télécharge l'appli 3018



Tchat ou appel en direct
avec un écoutant
Disponible 7jours/7, de 9h à 23h



Signalement
prioritaire

Réseaux sociaux
TikTok, Instagram, Snapchat ...

Sites pornographiques
Youporn, Pornhub ...

Suppression
des contenus préjudiciables

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité
Education nationale
Référents harcèlement

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité
Sports
signal-sports@sports.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité
Pharos
internet-signalement.gouv.fr

119 Enfance en Danger

DÉPARTEMENTS
DE FRANCE
Cellule départementale
de recueil des informations
préoccupantes

Aide psychologique



Maisons des adolescents

Aide au dépôt de plainte



Commissariat
Gendarmerie
Procureur de la République

Urgence vitale



Pompiers, Samu

Programme Safer Internet



Réseau Insafe des
helplines



9e édition du Festival du Film Judiciaire d'Aix-en-Provence

HARCÈLEMENT SCOLAIRE - DÉFINITION

Violences
verbales,
morales ou
physiques,
répétées.

de la part d'un ou
plusieurs autres élèves

Commis à
l'intérieur
ou
en dehors de
l'établissement
scolaire

Exemples
d'actes de
violence :

Insultes
moqueries
rejets d'un groupe,
bousculades, coups.
vols, grimaces...

Focus
cyberharcèlement

Il se pratique sur les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, mails, réseaux sociaux.

Se traduit par :

Moqueries
Insultes
Menaces en ligne
Propagation de rumeurs
Publication d'une photo ou vidéo de la victime
Création d'un sujet de discussion sur un réseau social à l'encontre d'un camarade
Intimidations

Conséquences pour la victime

Entraine une dégradation des conditions de vie de l'élève, un isolement de la victime.

Cela se manifeste par

Décrassage socialement
Anxiété
Dépression
Suicide
Troubles du comportement
Perte de l'estime de soi

QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?



SIGNALEMENT

ELEVES

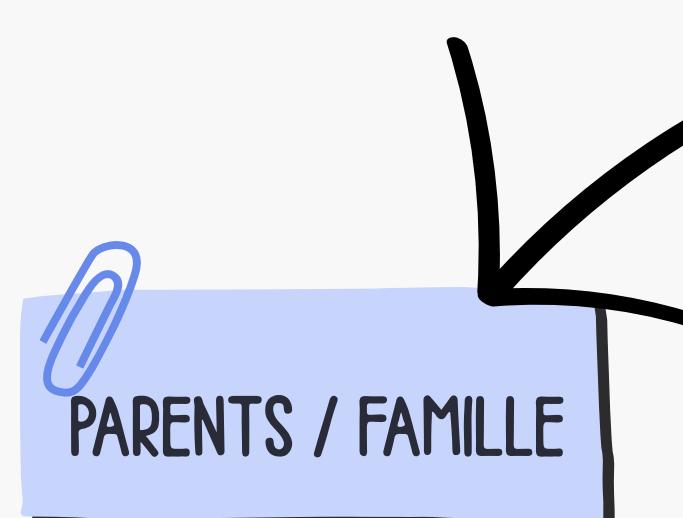
JE SUIS LA CIBLE DES ATTAQUES

- Je ne réponds pas aux commentaires
 - Je me déconnecte de tous mes comptes
 - Je conserve les preuves
 - Je signale
 - Je ne reste pas seul

JE SUIS TÉMOIN DES ATTAQUES

- Je supprime la photo ou le SMS
 - Je ne fais pas de commentaire
 - Je signale
 - Je soutiens la victime

**VOIR.
ENTENDRE.
AGIR.
PROTEGER.**



PARENTS / FAMILLE

PREVENIR LA DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT

EN PARLER

avec des personnes de confiance

PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION





CE QUE DIT LA LOI



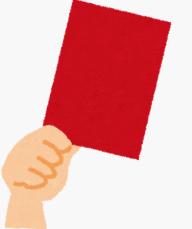
INFRACTION ET TEXTE

Reconnaissance du harcèlement scolaire comme un délit.

Harcèlement scolaire constitué qu'il soit commis par un élève ou un par un adulte exerçant dans un établissement

Harcèlement scolaire sans incapacité totale de travail ou inférieure ou égale à 8 jours

Harcèlement scolaire avec incapacité totale de travail supérieur à 8 jours



PEINES ENCOURUES

Depuis la loi du 2 mars 2022

Article 222-33-2-3 du code pénal

puni de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende

puni de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende

puni de 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende

TRAITEMENT DU HARCELEMENT AU NIVEAU SCOLAIRE, PRÉALABLE NÉCESSAIRE

via un protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement

qui permettra de mettre en place des mesures de protection de l'élève, de sanctionner disciplinairement les auteurs.

Programme PHARE

Pour les situations graves, le chef d'établissement informe le procureur de la République (article 40 du CPP). Il ne s'agit pas de qualifier pénalement les faits mais uniquement de les porter à la connaissance du parquet.





Dépôt d'une plainte

La plainte peut être **déposée par le mineur victime seul ou avec ses parents ou tuteurs dans un commissariat ou en gendarmerie ou déposée par courrier.**

La victime dispose d'un **délai de 6 ans** pour déposer plainte.



Phase d'enquête

Les services d'enquête vont recueillir la version du mineur victime.

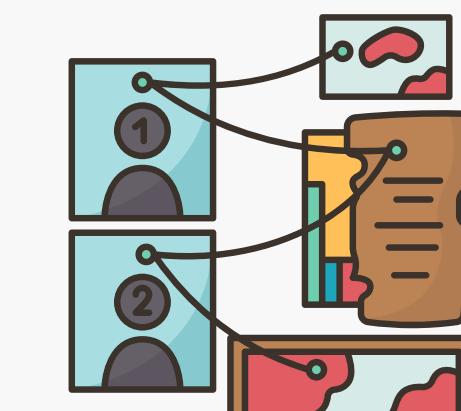
Ils entendront ensuite tous les témoins, y compris les professionnels de l'établissement scolaire et le ou les mis en cause soit sous le régime de l'audition libre soit sous le régime de la garde à vue



Clôture de l'enquête



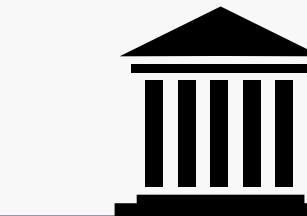
A la fin de l'enquête, le dossier complet est soumis au procureur de la République qui dispose de plusieurs possibilités.



Orientation de la procédure

Le procureur de la République peut :

- **Classer l'enquête** s'il considère que le dossier n'est pas suffisamment étayé
- **soit tenter une alternative aux poursuites** (rappel à la loi, stage, médiation avec la victime, interdiction de contact)
- **soit poursuivre le(s) mis en cause devant le juge des enfants**



Jugement par le juge des enfants

Le mineur auteur peut **être poursuivi s'il a plus de 13 ans.**

La procédure devant le juge des enfants se divise **en deux temps** :

Audience de culpabilité

Le dossier est évoqué. Le juge prend une décision quant à la qualification des faits. Si le juge des enfants estime que le mineur est coupable, une période d'observation de 6 à 9 mois est ouverte pour évaluer sa personnalité et son évolution.